

Introduction

« En sa cérémonie, il était dormeur et dans celle
des autres, il est devenu danseur. »

Proverbe algérien.

Plus de cinq décennies après l'indépendance du pays, l'histoire de l'Algérie coloniale reste un sujet mobilisé par une large gamme d'acteurs politiques ou mémoriels, au gré des relations sinueuses et complexes entre les États français et algérien. Un grand nombre de travaux mettent en lumière, à juste titre, le rôle de la violence dans le maintien du système colonial en Algérie. Cette violence – et notamment celle déployée par la France pour conquérir l'Algérie après 1830 – a eu des conséquences importantes sur les rapports franco-algériens, sans doute jusqu'à nos jours. Sans atténuer l'exercice de la violence coloniale en Algérie, notre ouvrage cherche à éclairer un aspect symbolique et administratif relativement méconnu de la colonisation française, en analysant une pratique que nous qualifierions d'« onction légitimante » qui enracine la présence française par la constitution d'un discours symbolique et de pratiques administratives spécifiques, à savoir le protocole. En situation coloniale comme ailleurs, l'État codifie les règles du jeu, en fixe les modalités, ritualise la conduite des différents acteurs : il met en place une véritable « politique du protocole » afin de perpétuer sa présence et d'influencer certaines parties de l'opinion publique. Ici, la production symbolique renvoie aux fondements de l'« accommodement » des populations colonisées vis-à-vis du système colonial. Le concept d'accommodement désigne ici l'ensemble des attitudes consistant à vivre (souvent par nécessité ou pragmatisme) sous la domination française sans la contester de façon intégrale. Nous empruntons ce concept d'accommodement, *mutatis mutandis*, à Philippe Burrin qui l'a pour la première fois utilisé pour caractériser l'attitude d'une partie de la population de la France occupée lors de la Seconde Guerre mondiale¹. Le protocole en Algérie coloniale met en œuvre des dispositifs de mise en scène de la présence française. L'une de ses fonctions principales est dès lors de construire un système de pouvoir sollicitant la reconnaissance et l'allégeance des populations colonisées.

1. BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande*, Paris, Le Seuil, 1995.

L'analyse de la politique du protocole et des rites publics est sans nul doute plus complexe lorsqu'elle porte sur une société coloniale. L'historiographie a ainsi mis l'accent sur l'impact modernisateur plus ou moins marqué des dominations européennes et elle souligne la permanence de traits anciens mêlée à une tradition « réinventée » par le colonisateur. La comparaison avec d'autres espaces coloniaux offre des pistes fécondes pour évaluer le degré d'acculturation d'une partie des Algériens à la ritualisation de la présence française en Algérie, dans un territoire où les autorités françaises imposent des cérémonials et des pratiques protocolaires importés de la métropole, qui se différencient nettement des pratiques observées, par exemple, au Maroc, dans lequel le protectorat s'engage à sauvegarder le respect et le prestige traditionnel du sultan, tout en y apportant une dimension modernisatrice².

Notre ouvrage n'entend pas, conformément aux exigences de la discipline historique, adopter une position anticolonialiste ni, à l'inverse, défendre la présence coloniale française en Algérie. Dans une situation coloniale fondée sur l'inégalité, le protocole, synonyme de préséance et de hiérarchie, donne lieu à une confrontation politique entre les différents acteurs de la société coloniale. Ceux-ci forment un ensemble hétérogène, regroupé autour du gouverneur général : le préfet, les généraux et officiers supérieurs de l'armée, ou encore le maire d'Alger. On y trouve ensuite les diplomates étrangers, les inspecteurs généraux et les hauts magistrats, les délégués financiers et les conseillers municipaux. Cet ensemble inclut également les principales autorités religieuses, certaines élites algériennes, ainsi que des membres actifs d'associations d'anciens combattants. La composition de cet ensemble d'acteurs évolue au cours de la période et de nouveaux membres font leur apparition dans le dispositif protocolaire à partir de 1946 et 1948 en y revendiquant parfois une place de choix : il s'agit des membres de l'Assemblée algérienne et de l'Union française. Il s'agit donc de déterminer si le protocole, rituel stato-centrique chargé de mettre en forme l'ordre politique, cristallise les principaux clivages structurant la société coloniale algérienne.

Dans cette optique, notre réflexion a nécessité un perpétuel va-et-vient entre les réalités métropolitaines (marquées par de multiples bouleversements politiques entre 1936 et 1962) et celles spécifiques à l'Algérie coloniale. L'un des enjeux de notre étude consiste à comprendre la place qu'occupe le protocole dans les mécanismes idéologiques et symboliques de maintien de la présence française en Algérie ainsi que dans le processus d'accommodement déployé par les Algériens vis-à-vis de celle-ci. Cet enjeu explique en partie (avec notre documentation) le choix des bornes chronologiques de notre ouvrage, qui correspondent à une période de mutation et de décomposition

2. EL ALAMI Mohammed, *Le protocole et les us et coutumes au Maroc. Des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2013.

progressive de l'édifice colonial en Algérie. Dans les années 1930 (et plus largement de 1918 à 1939), l'Algérie politique entre de plain-pied dans un temps de mutations. Au milieu de l'année 1936, la formation parallèle du gouvernement du Front populaire en France et du Congrès musulman algérien met les villes algériennes en effervescence. C'est le temps phare des propositions de réforme, dont le projet Blum-Violette (l'accession d'une élite restreinte d'Algériens à la citoyenneté complète) est le plus emblématique³. Ces tentatives de réformes politiques conduisent les autorités coloniales à surinvestir, à travers le protocole, la mise en scène de la présence française et le thème de l'unité des populations d'Algérie. Si la période des années 1930 voit se briser une à une les tentatives de réforme visant à desserrer l'étau colonial, celle qui s'ouvre après la guerre de 1939-1945, qui entame gravement la légitimité des empires coloniaux, est d'une autre nature. En Algérie, après les événements de Sétif et de Guelma en mai 1945, le système colonial entame une décomposition progressive. Une partie importante de notre travail se situe en amont de la Seconde Guerre mondiale, notre enquête se prolongeant jusqu'en 1961. À la fin de l'année 1961, la V^e République se heurte à l'opposition armée de l'OAS ainsi qu'à des obstacles dans sa politique de négociation avec le FLN visant à établir l'indépendance du pays⁴. Ce contexte de guerre civile relègue les questions protocolaires au second plan quand elles ne les font pas disparaître purement et simplement. Le choix de ce découpage chronologique s'explique également par l'état de la documentation. En raison du classement et des conditions de transfert des archives après l'indépendance, les dossiers protocolaires ne conservent pas de documents antérieurs à 1936 ni postérieurs à 1961. À cette date, les conditions de transition entre le futur État algérien en gestation et la préparation du retrait de l'État français en Algérie font que les questions protocolaires passent au second plan en raison du contexte de sortie de guerre. De plus, les documents liés au corps préfectoral traitent avant tout des thématiques du reclassement des préfets dans d'autres corps de l'État, et du statut à accorder (détachement, mise en disponibilité, maintien en activité) ou des postes à trouver pour les préfets ayant servi en Algérie⁵. Pour observer et comprendre les effets du protocole, nous avons choisi d'adopter un biais d'entrée au cœur de la machine d'élaboration et de mise en œuvre de celui-ci. Il s'agit du préfet, personnage central de l'administration algéroise.

Il n'est sans doute pas un corps administratif de l'État en France qui véhicule – depuis sa création – autant d'*a priori*, de caricatures et de mises en scène savantes et littéraires, et bien sûr de commentaires politiques, que

3. THOMAS Martin, *The French Empire between the Wars: Imperialism, Politics and Society*, Manchester/ New York, Manchester University Press, 2005, p. 277-311.

4. STORA Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2004, p. 73.

5. Archives nationales, dossiers préfectoraux 4 AG/2205.

le corps préfectoral⁶. Le préfet est un agent politique du gouvernement, un fonctionnaire d'autorité révocable *ad nutum*. Gaston Jèze, dans une célèbre note de jurisprudence, définit le préfet comme un « agent électoral et politique » des gouvernements⁷. Pour Max Weber, le préfet est un idéal-type du « fonctionnaire politique⁸ ». En résumé, et ce quelles que soient les temporalités considérées, le préfet est un *politischer Beamte*, un « fonctionnaire politique » au sens de la tradition administrative allemande. L'histoire politique de l'institution préfectorale occupe une place prépondérante au sein de l'historiographie du corps préfectoral, peut-être au détriment de son histoire proprement administrative et bureaucratique⁹. Ainsi, l'étude de ce groupe dans son fonctionnement interne, dans ses pratiques d'administration et de gouvernement, a largement été occultée jusqu'à une période récente, et ce, en dépit du fait que l'histoire de l'appareil étatique est en plein renouvellement depuis une vingtaine d'années¹⁰. L'institution préfectorale est longtemps demeurée en retrait de ce foisonnement intellectuel et empirique¹¹. De récents travaux ont cherché à dépasser et à renouveler les approches purement « politiques » du corps en jetant les bases d'une ethnologie et d'une anthropologie des pratiques administratives préfectorales, mettant ainsi en scène les administrateurs départementaux dans leur pratique quotidienne du métier. Ces études se fondent sur des textes provenant des préfets eux-mêmes, qui prennent parfois la forme d'un journal et, plus fréquemment, celle de souvenirs rédigés après coup. Elles sont également construites sur un ensemble de textes susceptibles d'éclairer l'histoire préfectorale. Ces derniers sont constitués de monographies ou d'articles consacrés à un département¹², à un aspect des fonctions préfectorales¹³, à un sous-groupe possédant des caractéristiques spécifiques¹⁴ ou bien à l'étude de quelques préfets des temps passés¹⁵.

6. TANGUY Gildas, « Des hauts fonctionnaires au service de l'État ou du pouvoir? Retour sur l'histoire d'un corps : les préfets de la République », in Jean-Michel EYMERI-DOUZANS et Geert BOUCKAERT (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs/France and its Public Administrations. A State of the Art*, Bruxelles, Bruylant, 2013, p. 103-131.

7. JÈZE Gaston, « Du rôle des préfets en France. Note de jurisprudence à propos de l'affaire des époux Delpech », *Revue du droit public et de la science politique*, avril-juin 1911, p. 272-284.

8. WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, 10/18, 1963, p. 148-149.

9. TANGUY Gildas, « Corps et âme de l'État ». *Socio-histoire de l'institution préfectorale (1880-1940)*, thèse de science politique, sous la direction de Pierre Birnbaum, Paris, université Paris 1, 2009.

10. CHATRIOT Alain, « De l'histoire politique de l'Administration : les figures de l'État en France aux XIX^e et XX^e siècles », in Jean-Michel EYMERI-DOUZANS et Geert BOUCKAERT (dir.), *La France et ses administrations, op. cit.*, p. 69-82.

11. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le corps préfectoral sous la Troisième et la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1969, 180 p.

12. MARAIS Jean-Luc (dir.), *Les préfets de Maine-et-Loire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, 302 p.

13. KARILA-COHEN Pierre, *Monsieur le Préfet. Incarner l'État dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, 2021.

14. LASTERLE Philippe, « Les officiers de marine, préfets par gros temps », in Maurice VAÏSSE (dir.), *Les préfets, leur rôle, leur action dans le domaine de la Défense de 1800 à nos jours*, Bruxelles/Paris, Bruylant/LGDJ, 2001, p. 325-352.

15. THUILLIER Guy, *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, Comité d'histoire économique et financière de la France, 1999, p. 461-469.

Notre documentation, fondée essentiellement sur des documents administratifs, explique le choix d'axer notre analyse sur le rôle d'un préfet qui est à la fois acteur et ordonnateur du protocole, en donnant la priorité aux aspects symboliques et organisationnels. Nous n'avons pas eu accès aux papiers personnels des préfets exerçant à Alger et il nous est par conséquent difficile de formuler des hypothèses sur les motivations et l'état d'esprit profond de ces fonctionnaires à l'égard du cérémonial qu'ils sont censés mettre en œuvre et à travers lequel ils incarnent l'État. Nous avons ensuite dû prendre en compte la dimension impériale de la bureaucratie française¹⁶, même si les préfets en poste à Alger ont souvent connu des parcours normés et arrivent à Alger après plusieurs affectations en province. Les colonies ont souvent été considérées comme un laboratoire dans lequel devait être expérimentée « l'administration de l'avenir¹⁷ ». Afin de pouvoir conjuguer analyse du quotidien du travail administratif et gestion de situations exceptionnelles, nous avons choisi d'axer notre travail sur trois temps forts du domaine protocolaire en Algérie coloniale. Il s'agit de l'analyse de deux commémorations (le 14 juillet et le 11 novembre) ainsi que les voyages de personnalités officielles en Algérie, qui soulèvent des questionnements essentiels pour l'étude du protocole.

Le premier axe de notre travail cherchera à déterminer comment le protocole permet de mettre en lumière l'hétérogénéité des ajustements techniques et bureaucratiques mobilisés par les administrateurs pour assurer leur mission essentielle de représentant de l'État en situation coloniale, plus particulièrement lors du second conflit mondial et de la guerre d'Algérie. Les « apparitions publiques¹⁸ » rituelles (cérémonies commémoratives, tournées d'arrondissement, inaugurations et visites officielles...) sont des moments particulièrement forts pour explorer les pratiques administratives préfectorales en situation coloniale. Notre méthode consiste à porter notre attention sur les lieux où « le préfet se découvre », c'est-à-dire là où il a laissé des traces de sa pratique administrative dans les archives. Une telle démarche cherche beaucoup plus à investir les mises en scène induites par l'exercice de la fonction préfectorale. Il s'agit de s'interroger sur ce qui constitue l'un des volets spécifiques du métier préfectoral fondé sur la représentation. Dès lors, que recouvre le fait de superviser le protocole en tant que représentant de l'État? Quelles « manières de voir, de penser, de dire

16. BARUCH Marc-Olivier et DUCLERC Vincent, « Administrateurs et administrations sous la IV^e République », *Revue française d'administration publique*, n° 108, 2003, p. 501-520.

17. DELAVIGNETTE Robert, *Service africain*, Paris, Gallimard, 1946, p. 28; DIMIER Véronique, « De la décolonisation à la décentralisation, histoire de préfets "coloniaux" », *Politix*, vol. 53, n° 1, 2001, p. 203-225.

18. TANGUY Gildas, « Administrer "autrement" le département. "Les préfets en tournées" (1880-1940). Entre folklore républicain, rituel bureaucratique et pratiques informelles... », in Laurent LE GALL, Michel OFFERLÉ et François PLOUX (dir.), *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 35-50.

et de faire¹⁹ » sont à l'œuvre chez ceux qui sont appelés à exercer ce métier particulier? Il nous paraît ici essentiel de déterminer si les régimes et les contextes politiques (en particulier le régime de Vichy, la guerre d'Algérie et les débuts de la V^e République) induisent une modification des pratiques préfectorales ou si au contraire la dimension protocolaire fait l'objet d'une continuité. Notre second axe vise à articuler plus nettement les aspects politiques et symboliques du protocole, afin de démontrer à quel point la politique coloniale et sa mise en scène symbolique sont étroitement liées. Dans cette optique, les formes de commémoration constituent des moments ainsi que des pratiques sociales et politiques à travers lesquels les différents acteurs développent des stratégies de lutte et de reconnaissance, à l'intérieur d'un référentiel commun : légitimer la présence française et communier dans l'exaltation d'une France parée de toutes les vertus et des couleurs de *La Marseillaise*. Nous interrogerons la documentation produite par la gouvernance coloniale en Algérie, qui est confrontée à un paradoxe central : comment établir une unité symbolique dans un contexte social et politique qui s'est établi essentiellement sur la différenciation et la distance? Replacés dans leur contexte social et politique, le protocole et ses formes symboliques peuvent être analysés comme un champ d'interactions fondamental de la société coloniale. Ils permettent d'expliquer comment la colonisation française en Algérie s'est perpétuée durant plus d'un siècle. Car cette dernière n'a pas pu tenir, tout entière, sur un appareil coercitif et répressif dont la France ne s'est, finalement, donné les moyens que dans les dernières années de sa présence. Nous formulons ici l'hypothèse que c'est aussi parce que des groupes ont tenu, au cœur de la relation coloniale, le rôle d'agents d'une forme de transaction, faisant vivre le langage de l'unité, et au-delà, de la « mission civilisatrice », que cette société s'est reproduite. L'intérêt de cet ouvrage est de comprendre, à travers le protocole, comment ces agents ont pu continuer à tenir ce rôle dans une période de changements et de remise en question de l'ordre colonial. Le troisième axe s'attache à un objectif plus difficile, car plus lacunaire, qui est l'étude des usages que les Algériens (au-delà du cercle restreint des élites) ont fait du protocole en situation coloniale. Il s'agit ici pour nous de rompre avec la vision d'une domination française toute puissante, condamnant ceux qu'elle domine à une totale passivité et de rendre compte de l'activité autonome (*agency*) des « subalternes²⁰ ». Notre étude fait apparaître, sous le prisme du regard de l'administration coloniale, la présence des « subalternes » ou du moins de leur partie la plus engagée et la plus politisée.

19. TANGUY Gildas, « “Le préfet dans tous ses états”. Une histoire de l'institution préfectorale est-elle (encore) possible? », *Histoire@Politique*, vol. 27, n° 3, 2015, p. 124-145.

20. БАВБНА Homi, « The Postcolonial and the Postmodern: The Question of Agency », in Homi БАВБНА, *The Location of Culture*, Londres, Routledge, 1994, p. 171-197.

La perspective de considérer le point de vue des Algériens face aux dispositifs juridico-symboliques mis en place par les fonctionnaires de l'État colonial semble la plus difficile à mener à bien car les archives sont, par définition, produites par les administrations et ne laissent que difficilement la parole aux « indigènes musulmans ». Néanmoins, nous disposons d'indices et d'éléments parcellaires, qui surgissent dans les contestations qui ont été portées devant les préfetures, dans les rapports de surveillance issus des RG, ainsi que dans les réactions négatives aux visites officielles et aux cérémonies relatées de façon par la presse quotidienne. Les appels à contester voire à boycotter les cérémonies protocolaires sont souvent très bien documentés par les services de la préfecture algéroise. Cette présence est manifeste dans les extraits de journaux de partis « musulmans » saisis ainsi que dans les rapports de surveillance et les synthèses de renseignements. Les manifestations apparaissent aussi abondamment dans la documentation, elles reflètent la réception du protocole officiel et nous permettent de comprendre et d'étudier ce que nous qualifions de « protocole du refus », à savoir les phénomènes de contestations et de critiques radicales portés par les parties les plus politisées de la société algérienne, qu'elle soit européenne ou « indigène ». Les archives témoignent enfin d'autres formes de réactions de la part de la population algérienne, comme par exemple la coopération active des notables algériens à la mise en scène protocolaire ou la relative indifférence d'une population davantage préoccupée par ses conditions concrètes et matérielles d'existence. Nous avons disposé d'une documentation certes abondante mais très éparse, contenant des données fragmentaires et stéréotypées. Pour cette raison, nous avons opté pour une démarche à la fois qualitative et quantitative (mesure du nombre de participants aux manifestations selon les autorités, rapports de police sur le climat lors des défilés, etc.). Notre objectif a en partie été de décrypter les comportements dans leurs caractères généraux et de déceler la perception que les services de la préfecture ont eu de l'état d'esprit des Européens et des Algériens. Parallèlement à celles du 14 juillet, les cérémonies de commémoration du 11 novembre 1918 constituent des moments particulièrement féconds pour comprendre l'élaboration en contexte colonial d'une mémoire publique. Les empires jouent alors un rôle non négligeable, encore peu étudié, dans la circulation transnationale et transculturelle des pratiques commémoratives qui marquent la mémoire de la Première Guerre mondiale puis celle de la Seconde Guerre mondiale. Dans l'empire français, c'est encore une fois l'Algérie qui tient la plus grande place dans cette mémoire (coloniale) de guerre, ceci étant en partie dû à l'ampleur de son effort pendant le conflit. La commémoration de la guerre devient ainsi un élément supplémentaire d'une pratique commémorative en pleine expansion depuis la fin du XIX^e siècle²¹.

21. JENSEN JAN, *Erobern und Erinnern. Symbolpolitik, öffentlicher Raum und französischer Kolonialismus in Algerien, 1830-1950*, Munich, Oldenbourg, 2013.

Dès 1918, l'administration et d'innombrables communes algériennes se mettent à appliquer toute la panoplie des formes commémoratives qui s'établit peu à peu après la guerre : les diverses cérémonies, la construction des carrés militaires dans les cimetières pour les dépouilles rapatriées, les noms de rues, les monuments aux morts, etc.²². Notre étude porte également sur l'analyse du protocole à l'œuvre au cours des voyages de personnalités officielles, et principalement les ministres ayant visité l'Algérie entre 1940 et 1961. Étudier les voyages en Algérie pose, comme pour les cérémonies, la question des enjeux du protocole en situation coloniale²³. L'application en contexte colonial de cette forme d'itinérance du pouvoir conduit inévitablement à interroger les modèles constitutifs du protocole. Le protocole des voyages fait appel à un réseau de signes, de symboles et d'images puisés dans un passé idéalisé, élaborés en une tradition et une coutume : nous questionnerons le fait qu'ils puissent être considérés comme une simple transposition d'une pratique forgée en métropole. En dernier lieu, nous avons ajouté à notre champ d'analyse des situations protocolaires précises qui jalonnent l'histoire de l'Algérie coloniale. Il s'agit ici de la cérémonie de la levée des couleurs sous le régime de Vichy et des visites que les préfets effectuent dans le département d'Alger pendant la guerre d'Algérie. Ces moments protocolaires nous semblent particulièrement illustratifs et signifiants des enjeux du protocole en Algérie coloniale et du rôle qu'y exerce le préfet. Ils nous permettent tout d'abord de mieux cerner la dimension symbolique de moments essentiels comme la prise de fonction ou les déplacements du préfet dans les arrondissements, ces derniers étant l'occasion de mettre en scène sa rencontre avec les Algériens. Ils nous donnent ensuite un éclairage sur les marges et les possibilités d'initiative du préfet dans un domaine protocolaire où la continuité constitue une dimension fondamentale. Ils mettent enfin en lumière les répercussions (éventuelles) des périodes de transition politique et de la guerre d'Algérie sur la mise en œuvre de la continuité protocolaire. L'ensemble de ces moments protocolaires soulèvent à nos yeux un certain nombre de questionnements essentiels : parviennent-ils à dépasser l'enjeu strictement régional ou national ? Sont-ils l'occasion d'une légitimation de l'emprise coloniale et ont-ils comme visée son renforcement en soulignant les antagonismes et les hiérarchies et en valorisant les positions des autorités et des colons algériens ? L'idéologie coloniale est-elle simplement répétée sur le mode incantatoire et ainsi amplifiée et exaltée, ou a-t-on assisté à la création d'un rituel proprement colonial tendant à la régulation et à l'enracinement de la domination ?

22. BECKER Annette, PELLETIER Olivier, REBOUX Dominique, RIVÉ Philippe et THOMAS Christophe, *Monuments de mémoire. Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale*, Paris, La Documentation française, 1991 ; SHERMAN Daniel, *The Construction of Memory in Interwar France*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.

23. BALANDIER Georges, « La situation coloniale. Approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, p. 76.

Le présent ouvrage a pour cadre le département d'Alger, en raison d'un corpus d'archives recelant des documents nombreux et assez complets dans le domaine protocolaire. La ville d'Alger représente, dès le début de la colonisation française, un enjeu symbolique essentiel. Elle a en effet servi de champ d'expérimentation pour une politique coloniale d'intervention dans l'espace urbain nord-africain, politique qui évolue de la destruction partielle de la vieille ville et d'essais brutaux d'« européenisation » à la construction de nouveaux quartiers autour de l'ancien centre-ville²⁴. Notre étude s'étend sur l'ensemble de l'espace du département d'Alger parce que nous disposons d'un grand nombre de documents (en particulier des rapports de surveillance issus des sous-préfectures) qui rendent compte du déroulement des cérémonies officielles et des manifestations dans une dizaine de communes du département. Outre le fait qu'il est le seul des départements algériens à proposer une documentation fournie dans le domaine du protocole (celle des autres préfectures ayant vraisemblablement été perdue lors du transfert d'archives après l'indépendance du pays), notre recherche se limite administrativement et géographiquement à l'Algérois en raison du caractère central de la métropole algéroise dans l'édifice colonial en Algérie. Son préfet joue un rôle majeur dans les dispositifs cérémoniels (nous pensons ici à des espaces symboliques majeurs comme le monument aux morts d'Alger) et l'accueil des personnalités de passage, même si celles-ci séjournent souvent au-delà du département dans des séjours qui peuvent aller jusqu'à une dizaine de jours.

Notre documentation repose en premier lieu sur un fonds d'archive issu du bureau politique du ministère d'État chargé des affaires algériennes. Les types de document les plus fréquents sont des rapports administratifs, des organigrammes et des programmes de visites protocolaires, des plans sur le déroulement des cérémonies, des notes et des courriers adressés au préfet, des coupures de presse avec les principaux journaux : *La Dépêche algérienne*, mais surtout *L'Écho d'Alger*²⁵. Fondé en 1912, *L'Écho d'Alger*, est racheté en 1927 par Jacques Duroux, un important colon de Maison-Carrée, sénateur et propriétaire de minoteries, vignes, etc. En 1942, Jacques Duroux le cède à son fils Jean et il devient le premier journal à introduire la photographie de presse en Algérie. On y trouve également des journaux plus critiques à l'égard des autorités comme *Alger républicain*, fréquemment saisi et surveillé à partir de 1943. Le second fonds provient du cabinet du préfet régional d'Alger et du cabinet du préfet du département d'Alger, les deux étant indissociablement mêlés. Pour l'essentiel, ce fonds couvre

24. JORDI Jean-Jacques et PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Alger, 1860-1939, le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris, Autrement, 1999 ; ÇELIK Zeinep, CLANCY-SMITH Julia et TERPAK Frances (dir.), *Walls of Algiers: Narratives of the City through Text and Image*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2009.

25. BOUABOUD Idir, *L'Écho d'Alger, cinquante ans de vie politique française en Algérie 1912-1961*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, mai 1999.

la période 1939 à 1962, la période 1955-1961 étant la mieux représentée. Ces dossiers sont essentiellement composés de notes, de courriers, de télégrammes, d'articles de presse relatant les visites et les cérémonies officielles, de circulaires et de quelques photographies. La presse est l'un des vecteurs principaux de promotion des cérémonies protocolaires et plus globalement du système colonial en Algérie. Le protocole y est, à longueur d'articles et bien souvent dès les premières pages, présenté en détail afin de donner une image réifiante et irénique de la société coloniale. Si ces journaux ne constituent évidemment pas une source neutre, ils n'en sont pas moins essentiels pour l'étude non seulement de l'action du préfet au sein de son département, mais également pour déterminer le poids des différents acteurs protocolaires dans l'espace symbolique algérien. La presse, abondamment présente dans les dossiers préfectoraux, nous a permis de croiser un certain nombre d'informations produites par l'administration avec les réalités retranscrites par les médias couvrant Alger et son département. Ces derniers vont généralement dans le sens du pouvoir colonial même si des coupures de presse de journaux critiques – voire d'opposition – permettent de mettre à jour les tensions liées à la réception des cérémonies protocolaires. Les divers statuts de ces archives soulèvent, en outre, une difficulté particulière, liée à l'exploitation des documents issus de la surveillance : exploiter ces documents requiert la plus grande prudence²⁶. Nous avons disposé d'une documentation abondante mais éparse, et contenant des données fragmentaires et stéréotypées. Celles-ci sont fondées sur des savoirs lacunaires, dominés par l'incertitude et préoccupés par la production et le maintien de classifications sociales qui doivent assurer la pérennité de l'ordre colonial en Algérie²⁷. Notre démarche n'a pas consisté à prendre systématiquement le contre-point des archives mais à comprendre ce que l'archive nous révèle du protocole en tant que dispositif de pouvoir. Notre analyse repose à la fois sur une démarche qualitative et quantitative (mesure du nombre de participants européens et « indigènes » aux manifestations selon les autorités, rapports de police sur le climat lors des défilés, liste d'invités aux cérémonies, analyse des programmes de voyage et des cérémonies, etc.). Notre objectif a été de décrypter les comportements dans leurs caractères généraux, de déceler les perceptions que les services de la préfecture ont eues des comportements et des attitudes (réels ou supposés) en temps de fête nationale en situation coloniale.

Notre étude s'est ensuite fondée sur six cartons disponibles aux Archives nationales, ainsi que sur un dossier disponible à la contemporaine de

26. KARILA-COHEN Pierre, « Le rapport administratif : du support à l'objet », in Louis HINCKER (dir.), *Réflexions sur les sources écrites de la « biographie politique ». Le cas du XIX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 15-20.

27. STOLER Ann Laura, *Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2010.

Nanterre, le fonds Paul Tubert, délégué de la résistance à Alger et élu député d'Alger en octobre 1945 dans la première assemblée constituante. Ce dossier contient quelques notes et papiers sur le préfet d'Alger Louis Périllier. Enfin, nous nous sommes appuyés sur l'analyse d'un fonds d'archive déposé par un sous-préfet, à même d'éclairer les pratiques de son supérieur hiérarchique. Il s'agit du fonds Pierre Bolotte, disponible au Centre d'histoire de Sciences Po, qui contient des informations sur l'action d'un sous-préfet pendant la guerre d'Algérie.

Notre corpus iconographique, composé de douze photographies et d'un dessin satirique (très majoritairement issus de la presse algérienne) est inégal dans sa répartition chronologique : la période qui va de 1936 à 1944 est nettement moins bien représentée que la période 1944-1961. Si la présence du préfet est visible sur certaines de ces photographies, nous y avons ajouté des images permettant d'analyser la place de l'ensemble des autorités et des acteurs politiques et sociaux à l'œuvre en Algérie dans le protocole. Cette répartition chronologique déséquilibrée s'explique par la couverture photographique inégale produite par la presse, par le développement technique de la photographie après-guerre, ainsi que par l'utilisation accrue de la couverture photographique par des organismes comme le service de presse de l'Élysée sous la IV^e et la V^e République naissante. Notre objectif est ici de rendre compte de l'apparence du préfet dans les cérémonies et manifestations officielles, dans ce qu'elle nous dit d'un pouvoir colonial qui se fonde non seulement sur des composantes politiques et administratives mais également sur la presse, vecteur d'idéologie. Les reportages photographiques publiés par celle-ci jouent en effet un rôle majeur dans la mise en scène de l'Algérie coloniale. Nous nous sommes donc intéressés à l'image que le pouvoir colonial veut renvoyer de lui-même auprès des ministres métropolitains de passage à Alger et plus globalement de la totalité de la population d'Algérie. La photographie constitue également un outil pour analyser la position des Algériens dans le protocole. Les travaux de Sébastien Denis et ceux de Marie Chominot ont permis d'explorer la propagande par l'image mise en œuvre par l'armée française durant la guerre d'Algérie. Les deux chercheurs ont mis en lumière la richesse des corpus visuels ainsi que la diversité de leurs origines et de leurs conditions de production, en analysant en particulier un ensemble de photographies issues des Algériens eux-mêmes, dans le but de « défier un rapport asymétrique à l'image entre les deux camps²⁸ », tout en refusant une approche exclusivement mémorielle. L'historien Omar Carlier a pour sa part mis en exergue l'évolution des tenues de Messali Hadj entre les années 1930 et la fin des années 1950, celles-ci variant en fonction de son attitude vis-à-vis du pouvoir colonial et de ses positions politiques.

28. CHOMINOT Marie et LEDOUX Sébastien (dir.), *Algérie. La guerre prise de vues*, Paris, CNRS Éditions, 2024, p. 38.

Le jeune Messali tlemcénien est vêtu d'une *châchiyya* et d'un *sarwâl*²⁹, mais il porte des habits européens (chemise et veste) à partir du torse. Le jeune *za'im*³⁰, permanent de l'Étoile nord-africaine, arbore ensuite jusqu'en 1937 un costume classiquement européen, mais sans la casquette prolétarienne. Au terme de sa longue période d'internement, il adopte une tenue composée d'un *qamis* et d'un *burnous* blanc. Celle-ci ruralise – à destination d'une société largement rurale – son image de citadin tlemcénien, et lui confère un aspect de patriarche barbu qui vise à le doter d'une image de « père de la nation ³¹ ». Cette interprétation convaincante permet de poser certains éléments d'analyse des hommes de notre propre corpus. Pour ce faire, nous avons utilisé la photographie afin d'analyser l'enveloppe dermique et vestimentaire des Algériens représentés, dans le but de tenter non seulement de mesurer leur degré d'acculturation et leur volonté de se plier aux codes culturels du colonisateur, mais également pour évaluer le rôle de ces tenues dans la mise en scène de l'Algérie.

Nous analyserons dans une première partie les cérémonies des 11 novembre et 14 juillet des années 1930. Ces dernières sont révélatrices d'une volonté de continuité protocolaire de la part des autorités, et ce d'autant plus dans un contexte de crise politique, économique et sociale de la société coloniale algérienne, française et internationale. Les années 1936-1939 voient s'épanouir un protocole donnant à voir une société colonisatrice sûre de sa légitimité, de sa culture et de sa vitalité, dans la continuité des fastueuses célébrations du centenaire de la conquête de 1830. En France et en Algérie, la victoire électorale du Front populaire en mai 1936 est suivie, entre 1936 et 1938, par une vague de grèves et par des mouvements de revendications sociales. Parallèlement, la scène politique algéroise est le théâtre de luttes politiques exacerbées dans lesquelles le Parti radical (en phase avec les nombreuses loges de la franc-maçonnerie et en particulier le Grand Orient) et la droite nationaliste (représentée par le Parti social-français du colonel de La Rocque) sont très actifs. Comme nous l'avons dit précédemment, la question dominante qui secoue la vie politique en Algérie est celle du projet de loi Blum-Violette, déposé en décembre 1936. Ce dernier, qui vise à accorder l'égalité politique à une faible proportion de la population algérienne, est finalement rejeté par le Sénat en 1938. La scène politique est par ailleurs bouleversée en Algérie par la naissance des organisations fondatrices du nationalisme algérien. La mobilisation politique, jusque-là réservée aux Européens et à une élite extrêmement réduite du côté algérien, gagne la rue, le café et les boutiques. Dans ce contexte, l'enjeu essentiel du protocole consiste à

29. Il s'agit respectivement d'un couvre-chef masculin et d'un pantalon.

30. Terme arabe utilisé pour désigner un chef charismatique et un *leader* politique.

31. CARLIER Omar, « Messali et son look du jeune turc citadin au *za'im* rural un corps physique et politique construit à rebours », in Omar CARLIER et Nollez GOLDBACK (dir.), *Le corps du leader construction et représentation dans les pays du sud*, Paris, L'Harmattan, 2008.

masquer les tensions qui découlent, d'une part, des affrontements politiques de l'entre-deux-guerres, et, d'autre part, des contradictions spécifiques engendrées par la situation coloniale en Algérie. Nous étudierons ensuite les « jeux de scènes » du vichysme colonial, à savoir les mécanismes de mise en œuvre et les discours symboliques du protocole, à travers les archives de l'État français du département d'Alger, cette partie s'achevant par l'analyse de la période transitoire qu'a constituée le CFLN à partir de l'année 1943. Né de la défaite de 1940, le régime de Vichy entend mettre en chantier une régénération profonde du pays, qui, par la rupture avec ses traditions démocratiques et un rapprochement avec l'Allemagne nazie, doit être en mesure de trouver sa place dans l'Europe allemande. Prolongement de la métropole, l'Algérie a vocation à participer à cet effort de régénération : le protocole a pour fonction de mettre en scène cette « révolution nationale » tout en assurant la continuité symbolique de la présence française. L'objectif est de rallier les élites et de diriger l'opinion en diffusant le plus largement possible, *via* une presse sous contrôle, la couverture des cérémonies et des réceptions protocolaires destinées à légitimer le régime. Notre troisième partie est consacrée à la période de la IV^e République jusqu'au début de la guerre d'Algérie. Nous verrons comment le nouveau régime tente alors de reconstruire la mise en scène d'une Algérie coloniale réformée et renouvelée. L'Empire a joué un rôle fondamental dans la libération du territoire et il a permis de fortifier le mythe d'une autre France que celle de Vichy. Malgré l'appel à la liberté et à l'autodétermination prônées par la charte de l'Atlantique et repris par l'ONU lors de sa création en 1945, un consensus national existe en France dans les partis et l'opinion publique pour le maintien de la présence française dans son empire, certes rénové et transformé. Le 7 mars 1944, de Gaulle, président du CFLN, annonce l'attribution de la citoyenneté française à plusieurs dizaines de milliers d'Algériens, l'accès à tous des emplois civils et militaires et il élargit leur accès aux assemblées locales du tiers au deux cinquièmes³². À partir de la mise en place du CFLN et de la IV^e République, jusqu'au déclenchement de l'insurrection de novembre 1954, la politique française en Algérie est marquée par une grande continuité. Celle-ci est fondée sur la nécessité d'appliquer en Algérie des réformes politiques, économiques et sociales tout en maintenant l'ordre colonial et en réprimant toute forme de révoltes comme celles de Sétif et de Guelma en 1945. Nous analyserons, en dernier lieu, la progressive décomposition de la scénographie protocolaire de l'Algérie française pendant la guerre d'Algérie, période durant laquelle le protocole constitue dans un premier temps un outil idéologique majeur de combat contre les « rebelles » nationalistes, puis devient progressivement un objet de dissension – traversant toutes les communautés – entre opposants et partisans de l'indépendance

32. WEIL Patrick, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », *Histoire de la justice*, vol. 16, n° 1, 2005, p. 93-109.

du pays. Le protocole déployé lors de cette guerre, perçue par les autorités comme un vaste soulèvement interne, contribue à mettre en scène l'ignorance ou le déni du fait national algérien. Il est mobilisé pour offrir une visibilité et une reconnaissance symboliques à une élite algérienne susceptible de soutenir le maintien de la souveraineté française. Cette mise en scène, qui suppose que la présence française est viable à long terme, a ainsi pour fonction essentielle de masquer l'affrontement avec un camp adverse, dont les revendications n'admettent pas de compromis.